

Je contacte mon ramoneur !



Fédération
Française des
Ramoneurs

**Un métier au service de la sécurité
des personnes et des biens**

ENVIRONNEMENT PROTECTION PROPreté
INCENDIE MONOXYDE DE CARBONE
FORMATION TRADITION SERVICES
SINISTRE VISION QUALITÉ
CORPORATION RISQUES
SÉCURITÉ HISTOIRE CRÉATION EN 1871
INTOXICATION PRÉVENTION
QUALIFICATION



Fédération Française des Ramoneurs

12, allée Nathan Katz - 68100 MULHOUSE

Tél. : 03.89.36.30.00 - Fax : 03.89.36.30.02 - Mail : contact@uca68.fr

Les différents conduits de fumée



Boisseau béton



conduit composite



conduit en briques



Boisseau terre cuite



isolé



conduit coaxial



conduit en PVF



tubage flexible inox pour conduit existant



Tube isolé



tubage rigide inox pour conduit existant

Cachet de l'entreprise :

Faire appel à une entreprise de ramonage adhérente de la Fédération Française des Ramoneurs, c'est faire appel à un professionnel...

- ... titulaire d'une qualification professionnelle dans le métier de ramoneur
- ... soucieux de l'importance de la **transmission des savoirs**, notamment par l'apprentissage
- ... qui se forme et assure **une formation régulière de ses collaborateurs**
- ... au fait des **évolutions techniques et réglementaires** de son métier
- ... engagé dans la **promotion de son métier** en participant à diverses actions organisées par sa Fédération
- ... respectueux des **règles de déontologie**
- ... qui devient **votre interlocuteur privilégié**, soucieux de vous donner toutes les informations utiles de façon impartiale

INFOS PRATIQUES

L'entretien régulier de l'installation de chauffage est **obligatoire** pour votre sécurité !
À quelle fréquence ?

- * 2 fois par an pour les installations bois et fuel
- * 1 fois par an pour le gaz
- * 1 fois par an pour les conduits polymères et chaudières à condensation

L'incendie représente un risque mortel!

Avant de changer, installer ou remettre en service un appareil de chauffage, pensez à **faire diagnostiquer** votre conduit de fumées.

Un poêle à granulés doit toujours être raccordé à un conduit étanche pour **éviter toute intoxication au monoxyde de carbone.**

Un **certificat de conformité** doit être établi après tout sinistre.

Un **bois sec** minimisera les risques de feu de cheminée, encrassera moins votre installation et produira plus de chaleur.

Faire ramoner ses appareils de chauffage et leur tuyau de raccordement permet de réaliser des **économies d'énergie** et participe à la protection de l'environnement.

